



Rentrée 2015 : organisation de la semaine, semaine de 4, 5 jours, horaires, TAP.

Après 2,5 ans de travail au sein de l'école, de concertations avec les familles dont une grande enquête en 2014 et une conférence-débat fin septembre dernier avec toutes les familles intéressées, de nombreuses réunions de travail avec les représentants de parents (APEL, OGEC), plusieurs conseils d'établissement et de nombreuses rencontres avec les élus de Saint-Renan, la nouvelle organisation de la semaine, les conditions de mises en place de la semaine de 4,5 jours à l'école Notre Dame de Liesse sont maintenant définitivement arrêtées pour la rentrée de septembre 2015.



Le choix d'un passage de 4 à 4,5 jours est un choix ministériel, une longue évolution de notre système éducatif depuis 1882 (voir l'histoire et les raisons de ces orientations sur le site de l'école (conférence de septembre 2014 lors de l'assemblée générale de l'APEL : <http://www.liesse.fr/spip.php?article748>).

Les objectifs recherchés par un passage de 4 à 4,5 jours sont les suivants :

- augmenter le nombre de matinées scolaires travaillées car l'enfant apprend mieux le matin que durant les après-midi quand il est plus fatigué.
- Réduire le temps scolaire de travail par jour de classe (réduction de 30 à 45 minutes par jour)
- Permettre aux enfants de découvrir d'autres activités périscolaires à travers des temps d'activités périscolaires.

Voir informations du ministère à l'adresse : <http://www.5matinees.education.gouv.fr>

Pour l'école Notre Dame de Liesse, après les orientations décidées par les élus de Saint-Renan et à l'issue du travail partenarial avec eux, l'organisation de la semaine sera la suivante :

- Cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h35 à 11h50 et de 13h30 à 16h00
- Cours les mercredis de 8h35 à 12h00
- Tous les enfants de la ville de Saint-Renan de GS au CM2 dont les élèves de l'école Notre Dame de Liesse bénéficieront d'une heure de temps d'activités périscolaires (TAP) par semaine. Pour notre école, ils se dérouleront de 13h30 à 14h45, un jour différent selon les niveaux.
- Les temps de TAP seront organisés par les services de la Mairie, un référent sera nommé pour les gérer sur l'établissement. L'ensemble des TAP sera encadré par des agents municipaux en contrat indéterminé. Ils sont formés aux jeunes enfants et à l'animation.
- Les TAP, les services de la garderie le mercredi de 12h à 12h30, tous les soirs de 16h00 à 16h30 seront gratuits pour les familles. Ils seront financés par le budget communal.



Voici l'organisation sous forme de tableau :

Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi	
8h35 à 11h50 : classes (3h15)		8h35 à 11h50 : classes (3h15)		8h35 à 12h00 : classes (3h25)	8h35 à 11h50 : classes (3h15)		8h35 à 11h50 : classes (3h15)	
11h50-13h30 : repas	11h50-13h30 : repas	11h50-13h30 : repas	11h50-13h30 : repas		11h50-13h30 : repas	11h50-13h30 : repas	11h50-13h30 : repas	11h50-13h30 : repas
13h30 à 16h00 : classes (2h30)	trajet TAP	13h30 à 16h00 : classes (2h30)	trajet TAP	13h30 à 16h00 : classes (2h30)	13h30 à 16h00 : classes (2h30)	trajet TAP	13h30 à 16h00 : classes (2h30)	trajet TAP
	13h45 à 14h45 : TAP - GS		13h45 à 14h45 : TAP - CE1 CE2			13h45 à 14h45 : TAP - CM1 CM2		13h45 à 14h45 : TAP - CP
	accueil - 10 min		accueil - 10 min			accueil - 10 min		accueil - 10 min
	14h55 à 16h00 : classes (1h05)		14h55 à 16h00 : classes (1h05)			14h55 à 16h00 : classes (1h05)		14h55 à 16h00 : classes (1h05)

Informations sous forme de questions/réponses :

Les enfants de PS et MS n'ont pas de TAP ? Que font-ils en début d'après-midi ?

Les enfants de PS à l'issue du repas et ceux de MS à 13h30 bénéficieront d'un temps de repos (sieste pour les PS et une partie de MS – temps calme d'activités pour les MS non dormeurs) jusqu'à 14h45 environ.

Nous avons choisi de ne pas proposer de TAP aux jeunes enfants pour plusieurs raisons :

- pour préserver les temps de sieste si importantes à cet âge
- ne pas surmultiplier les activités de jeunes enfants. Les activités sur temps de classe sont déjà très nombreuses.
- Le fait de placer les TAP en début d'après-midi, contrairement au choix de d'autres communes, permet aux enfants de retrouver leur enseignante à l'issue de la sieste. Les sorties de fin de journée resteront organisées par les enseignants. C'est essentiel ce lien enseignant-famille en maternelle.



La présence à l'école est-elle obligatoire le mercredi matin ?

OUI. Pour les enfants du CP au CM2 (enfants de plus de 6 ans), le temps scolaire est obligatoire. Pour les enfants de maternelle (PS, MS et GS), la présence à l'école le mercredi matin sera aussi nécessaire. Les enseignantes travaillent par pédagogie de projets : le travail de l'ensemble des matinées est une suite logique du projet.

Pour les enfants de PS, l'équipe pédagogique conseille, comme avant, de commencer l'école progressivement : en venant, d'abord, dans la mesure du possible, à l'école tous les matins puis quand l'enfant est bien habitué de rajouter les après-midi puis la cantine.

En cas de fatigue en maternelle, en PS et MS, il vaut mieux s'absenter l'après-midi.

Y-aura-t-il des cars le mercredi matin ?

Oui, les services de car seront adaptés à cette nouvelle organisation de la semaine.



Que se passe-t-il le mercredi à 12h00 ?

3 possibilités :

- venir récupérer à 12h00 votre enfant à la sortie de l'école ou pour les plus grands sortie de l'école en autonomie comme les soirs actuellement (cartes vertes et cartes jaunes).
- Mise à disposition d'une garderie gratuite de 12h à 12h30 dans les locaux de l'école
- Transfert des enfants par du personnel communal en car vers le centre de loisirs sans hébergement de Saint-Renan (repas de midi et activités de l'après-midi au centre de loisirs de Ti-Colo)

Ce sera quoi les TAP, comment s'y inscrire, est-ce obligatoire ?

- La participation au TAP est facultative. Les familles qui souhaitent que leur enfant ne participe pas au TAP pourront les ramener à l'école entre 14h45 et 14h55 au lieu de 13h30. Aucun accueil ne sera assuré pour les enfants ne participant au TAP.
- Les TAP qui seront encadrés par des agents municipaux formés et titulaires seront des activités culturelles et sportives. Les services de la mairie communiqueront sur le sujet au cours du troisième trimestre.
- Les inscriptions aux TAP se feront auprès de la Mairie (probablement un dossier commun avec la garderie et sous forme numérique).



Quel sera le taux d'encadrement pour les temps de TAP ?

Pour les élèves de GS, il y aura un animateur pour 14 élèves maximum

Pour les élèves de CP au CM2, il y aura un animateur pour 18 élèves au maximum

Où se dérouleront les TAP ?

Les TAP selon les activités se dérouleront dans des locaux collectifs de l'école (espace ludique, salles au-dessus de l'espace ludique, salle multifonctions) ou dans les salles du complexe sportif de Bel Air.

Les TAP ne se dérouleront pas dans les salles de classe.

Y-aura-t-il assez de places pour tous les élèves ?

Les activités et les taux d'encadrement ont été calibrés pour pouvoir accueillir tous les élèves de l'établissement en TAP.

Quel sera le coût de cette réforme pour les familles ?

L'école et les élus ont veillé que cette nouvelle organisation n'augmente pas le coût des temps périscolaires pour les familles.

Mise en place de garderie gratuite le mercredi de 12h à 12h30 et de 16h00 à 16h30. TAP gratuit pour les familles. Ces gratuités sont valables pour toutes les familles de l'établissement (familles rennaises ou non).

Certaines familles économiseront le temps du centre de loisirs du mercredi matin.

Le coût de cette réforme environ 150 euros par enfant et par an sera financé par la ville de Saint-Renan (budget communal, impôts).

La facturation de temps de garderie continuera à fonctionner comme avant.

Les coûts de scolarité de l'école, de cantine resteront identiques.

Est-ce que les APC conduites par les enseignants existeront toujours ?

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) conduites par les enseignants existeront toujours de la GS au CM2.

. Les APC seront des temps de soutien, d'aide aux devoirs proposés à des élèves par petits groupes.

Les APC auront lieu en parallèle de TAP mais sur les périodes plus courtes afin de permettre aux enfants participant aux APC de bénéficier aussi de quelques séances de TAP.

L'enseignant demandera toujours au préalable l'autorisation à la famille de mettre en œuvre ce temps d'aide.



Est-ce que les temps périscolaires après le self pour les élèves de CE1 au CM2 entre 12h30 et 13h30 existeront toujours ?

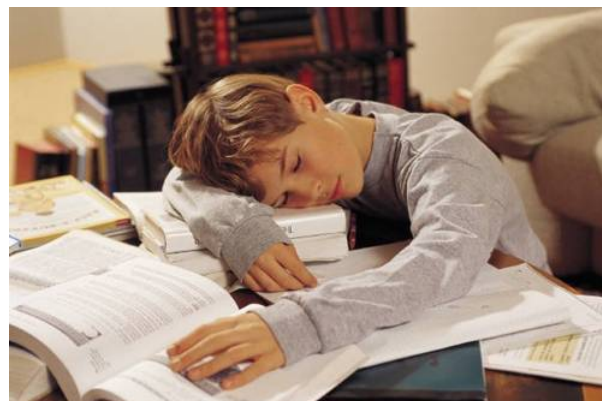
Ce temps encadrés par Marie Rouxel avec une équipe de 5 personnes a été mis en place avant cette réforme des 4,5 jours. Ils visent à permettre aux enfants de bien de détendre durant la pause méridienne grâce à l'espace ludique, des animations sur ce temps de midi.

Il continuera à fonctionner car il permet aux enfants de bénéficier d'activités différentes de la classe, des traditionnelles parties de football. Ce sont des temps appréciés par les enfants qui s'y détendent pour arriver en classe à 13h30 plus détendu.

Une matinée de plus d'école, ça veut dire encore plus de travail de maison, des devoirs un soir de plus ?

Ce n'a pas été le choix de l'équipe enseignante. Il n'y aura pas de devoirs donnés le mercredi matin pour le jeudi notamment pour que les enfants puissent bénéficier de leur mercredi après-midi pour faire des activités autres que scolaires ou/et se reposer, ni de devoirs du mardi soir au mercredi matin.

Il y aura des devoirs le mardi soir pour le jeudi. Les enfants et les familles auront le choix de le faire le mardi soir ou le mercredi soir. Sauf cas particulier, nous conseillons aux familles de leur faire le mardi soir afin de libérer au maximum le mercredi après-midi et soir des tâches scolaires.



Est-ce que comme en mai 2014, il n'y aura pas un rebondissement de dernières minutes et un retour en arrière vers la semaine à 4 jours ?

L'an dernier, le dossier avait été gelé de janvier à fin avril du fait des élections municipales.

Cette année, le travail a été permanent depuis le mois de septembre. L'ensemble des organisations est validé par les services de l'éducation nationale, les conseils des maîtres. Les personnels municipaux sont recrutés.

L'école (ses professeurs, son personnel, ses locaux), les services municipaux (garderie, animateurs TAP, ASLH) sont prêts pour ce passage.



Des temps d'informations sur les TAP seront organisés durant le troisième trimestre par les services municipaux.

Cette nouvelle organisation nécessitera de nouvelles organisations dans les vies de familles : gestion de devoirs, gestion du coucher des enfants le mardi soir, organisation pour les mercredis et les activités sportives et culturelles...

Durant tous ces mois de travail pour la mise en place de cette réforme, de cette semaine à 4,5 jours, l'école, ses partenaires et les élus ont toujours placés comme priorité le bien-être de l'enfant à l'école et dans les apprentissages.

Les enfants, à partir de septembre 2015, bénéficieront de 5 matinées de cours, de journées de cours plus courtes pour permettre de meilleurs temps d'apprentissage.

Le chef d'établissement remercie toutes les familles, les personnes qui se sont impliquées d'une manière ou d'une autre pour étayer les réflexions, le seconder dans les nombreuses négociations, l'aider à mettre en œuvre toutes les réorganisations de services induites par cette réforme.

Dans l'attente de la rentrée scolaire de 2015, ils nous restent à continuer à bien travailler jusqu'en juillet avec les enfants pour leur permettre de continuer à développer de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs.

Je vous remercie pour votre confiance et je reste, avec mes équipes, à votre disposition pour tout renseignement.

Florent Bégoc,

Chef d'établissement

